

5537-ANHEE, le 13 mars 2006

A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

**OBJET** : Points supplémentaires à l'ordre du jour établi par le Collège Echevinal le 7 mars 2006. Annexe à la première convocation du Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,  
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article 97 de la nouvelle loi communale et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil Communal en date du 29 juin 1995, nous ajoutons à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil Communal du 23 mars prochain, :

**Après le point n° 9 en séance publique :**

**À la demande de M. O. Carly, Conseiller Communal**

- **Service hivernal routier**
- **Maison des Artisans : faillite de l'entrepreneur**

**A la demande de Mme V. Gilles, Conseillère Communale**

- **Ordonnance de police : grippe aviaire**
- **Investissement en faveur des bâtiments scolaires**

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil Communal prévu le 23 mars 2006.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE